



## Aide financière 2026-2027

CDOS  
ALLIER

**Le CDOS Allier attribue une aide financière pour l'organisation d'un projet innovant ou d'une action événementielle innovante selon les modalités suivantes :**

Thématique : « Développement du sport en milieu rural »

Le projet innovante ou l'action événementielle innovante doit permettre la promotion et la découverte du sport en milieu rural, selon votre discipline, par une pratique de celle-ci avec des enfants et/ou des adultes.

L'action devra se passer sur le territoire du département de l'Allier.

L'action devra être portée par un comité départemental ou un club isolé adhérents au CDOS. Une association ne pourra pas être récompensée deux années de suite.

L'action devra se passer **entre le 1<sup>er</sup> septembre 2026 et le 31 août 2027**. Date limite de dépôt de dossier : **31 août 2026**. Les dossiers sont à envoyer aux adresses [allier@franceolympique.com](mailto:allier@franceolympique.com) et [catherinelori.03cdos@gmail.com](mailto:catherinelori.03cdos@gmail.com)

L'aide financière du CDOS Allier sera de **minimum de 500€** et n'excédera pas **1 500€**. Elle sera versée uniquement sur facture acquittée, avec le compte rendu de l'action. Elle représentera au maximum **50% du budget prévisionnel**.

Pièces à fournir par le demandeur :

- Un descriptif détaillé du projet ;
- Un budget prévisionnel faisant apparaître la demande d'aide ;
- Le dernier rapport de l'AG Ordinaire ;
- Le projet associatif ou le plan de développement du porteur de projet.

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.